

Sillery, le 18 décembre 2002

À l'attention des développeurs de logiciels - Application médecine

Nouvelle version des fichiers valideurs

Simplement pour vous aviser que nous avons recréé les fichiers valideurs pour tenir compte des changements requis par la mise en application de l'Amendement n° 81 de l'entente des omnipraticiens et pour tenir compte de certains ajustements dans les fichiers des actes/modificateurs.

Amendement n° 81

La mise en application de cet amendement permettra désormais aux omnipraticiens de facturer l'acte 6946 (césarienne dans les cas complexes) en rôle 2 ou 3.

Ajustements de données

Après révision de certains documents, nous avons procédé à l'ajout de données dans les fichiers OMACMODI et SPACMODI. Des modificateurs avaient été omis pour certains actes.

Disponibilité des fichiers valideurs

Les fichiers valideurs seront disponibles par télécommunication et dans le site Internet de la Régie à compter d'aujourd'hui.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127 poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle